

Chères collègues, Chers collègues,

Le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est sur le point de se terminer et le 11^{ème} programme (2019-2024) entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain.

Dans l'éditorial du précédent Flash-Infos (n°40), je vous faisais part de l'inquiétude de Thierry BURLLOT, Président du Comité de Bassin Loire Bretagne, concernant l'impact budgétaire considérable du projet de Loi de finances 2019 sur la capacité d'intervention des agences, avec une perte d'environ 100 millions d'euros dès l'an prochain pour l'ensemble du bassin Loire Bretagne.

Je vous informe que les conséquences sont désormais mesurables pour le budget 2019 du SATESE 37.

En assainissement collectif, la baisse du taux de subvention de 60 % à 50 % va entraîner une perte de subvention de **35 000 euros** pour le suivi des stations d'épuration et de **7 000 euros** pour l'appui et l'animation.

Concernant l'assainissement non collectif, la suppression des aides relatives au « contrôle du neuf » générera une perte sèche de **54 000 euros**. A cela, il faudra également ajouter une baisse du taux de subvention de 60 % à 50 % sur l'appui animation, avec une perte potentielle de **3 800 euros**.

Au total, ce sont donc près de **100 000 euros d'aides de l'Agence en moins** à prévoir sur le prochain budget du syndicat, soit l'équivalent de 7 % de celui-ci.

L'équilibre financier du SATESE 37 venait juste d'être retrouvé, au prix de nombreux efforts, grâce à une gestion particulièrement rigoureuse instaurée depuis près de 2 ans.

Il m'apparaît inéluctable que ces efforts devront être poursuivis, afin que le syndicat puisse maintenir son action en faveur de l'environnement.

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

Lors du Comité Syndical du 12 mars dernier, l'Assemblée délibérante a fixé la Politique et les objectifs pour 2018. En ce mois de décembre, il est possible d'en tirer un bilan, au travers de quelques objectifs « marquants » de cette année.

► L'OFFRE DE SERVICE

• Le respect des exigences

En assainissement collectif, outre le fait d'avoir respecté une nouvelle fois les délais fixés par la réglementation pour la transmission des rapports annuels d'autosurveillance, le SATESE 37 a poursuivi sa campagne de mise en œuvre des « cahiers de vie ». Pour mémoire, il s'agit d'une obligation, définie par l'arrêté du 21 juillet 2015, qui vient s'imposer aux maîtres d'ouvrage de stations d'épuration d'une capacité < à 2 000 équivalent/habitants. Cette mission, **dont le coût est compris dans l'adhésion pour les collectivités membres**, a fait l'objet d'une présentation aux Délégués lors du Comité Syndical de septembre dernier.

En assainissement non collectif, les « contrôles de fonctionnement » ont été poursuivis sur les territoires du SPANC-SATESE 37. La mission a été finalisée dans l'année sur les ex-Communautés de Communes Gâtine-Choisilles, Pays de Bourgueil, Bouchardais, et Racan, ainsi que sur la commune de Saint-Martin-le-Beau. Puis, elle a été étendue sur les ex-Communautés de Communes de Montrésor, Pays de Richelieu, Touraine Nord-Ouest, Vouvrillon et Est Tourangeau, ainsi que sur la commune de Chaumussay.

• Les réponses aux besoins exprimés

L'actualisation du « diagnostic de l'existant », débutée en 2017, a été poursuivie durant l'année, permettant ainsi au syndicat de lancer, dans un second temps, des opérations groupées de réhabilitation avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. À la mi-novembre, près de 1 800 courriers ont été adressés aux usagers dont le dispositif a été considéré comme « éligible », au regard des critères définis par l'Agence. 15 permanences ont été organisées sur le territoire du SPANC-SATESE 37 et plus de 200 personnes ont été rencontrées à ces occasions. Depuis la mise en œuvre de cette mission, 268 dossiers ont été déposés. **Cet accompagnement des usagers est réalisé dans le cadre de l'adhésion des collectivités membres.**



• L'anticipation des besoins futurs

Après une réflexion en interne confortée par quelques sollicitations externes, il a été décidé d'ajouter, à compter de 2018, une nouvelle prestation à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative aux travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de station d'épuration: l'avis technique sur l'avant-projet (complété d'une réunion de mise au point). Cette nouvelle prestation a pour objectif de bien cadrer le besoin de la collectivité et définir la solution au meilleur coût. ►►►



LE BUDGET

• La rationalisation des pratiques

Afin d'agir pour la préservation de l'environnement, mais aussi dans le but de réaliser des économies, le SATESE 37 a mis en place en début d'année l'envoi dématérialisé des convocations aux Délégués. Grâce à cette initiative, la consommation de papier a ainsi pu être divisée par 4, sans compter les économies substantielles réalisées en termes d'enveloppes et d'affranchissement.

Par ailleurs, le syndicat a investi cette année dans un logiciel de « gestion du temps de travail ». Destiné à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, cet outil a permis de s'affranchir du « tout papier » en ce domaine. De plus, la gestion au quotidien s'en est trouvée allégée, permettant ainsi à l'Assistante Ressources Humaines de se consacrer davantage sur des dossiers de fond.

• L'appui des partenaires

Une nouvelle fois, le SATESE 37 a pu compter sur ses partenaires.

Grâce au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, le syndicat a pu renouveler, pour une nouvelle période de 6 ans, le bail concernant ses bâtiments (siège social et locaux modulaires).

D'autre part, dans le cadre de l'analyse des prélèvements réalisés par le SATESE 37, la convention établie avec le Laboratoire de Touraine a elle aussi été renouvelée en 2018 et ce, pour une période de 2 ans.

Enfin, le partenariat établi avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a permis au SATESE 37 de bénéficier cette année d'un service de médecine préventive plus efficace qu'auparavant. Pour preuve, un audit ergonomie concernant l'ensemble des postes du syndicat a été proposé par les services du CDG 37, audit qui vient de prendre fin le 9 novembre dernier.

• L'évolution du « modèle économique »

La gestion rigoureuse, engagée depuis plus de 2 ans, a permis aux membres du Bureau de proposer aux Délégués, il y a un an jour



pour jour, une réduction de la « contribution des membres » de 10%, passant ainsi le tarif de 2017 de 0,96 € par habitant à 0,86 €. L'objectif de cette proposition était de redistribuer aux adhérents une partie des économies réalisées durant ces dernières années, mais aussi de réduire le « billet d'entrée » au SATESE 37.

LA COMMUNICATION

• La connaissance des services

Une nouvelle fois, les collaborateurs ont sillonné le département, dans le but de (re)présenter le SATESE 37 aux collectivités et d'exposer, selon les cas, les différentes missions exercées par le syndicat.

S'agissant plus particulièrement des communautés de communes, une rencontre avec les Président(e)s a été organisée le 19 novembre dernier, sous l'impulsion du Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Par ailleurs, la création d'une fonction de « Chargée des relations avec les territoires » devrait voir le jour en 2019. Cette fonction permettra ainsi de renforcer les liens avec les collectivités et de mieux faire connaître l'offre de services proposée par le syndicat, voire la développer.

• La promotion de l'image du syndicat

Lors du Comité Syndical du 12 mars dernier, l'Assemblée a approuvé la réalisation d'un reportage vidéo « institutionnel » chargé de présenter les différentes missions du SATESE 37, mais aussi de valoriser le travail des équipes. En juin et juillet der-

niers, différents tournages ont été réalisés sur des sites de collectivités adhérentes du syndicat. Ce reportage est actuellement en cours de finalisation et devrait faire l'objet d'une présentation aux Délégués lors du Comité Syndical du 11 mars prochain.

Le SATESE 37 a été une nouvelle fois présent au Congrès des Maires d'Indre-et-Loire, le 27 novembre dernier, sur le stand du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

• Le renforcement des relations

Le syndicat a répondu favorablement à la sollicitation de l'Association Régionale des SATESEs (ARSATESE) du Bassin Loire Bretagne. Lors des journées techniques de juin dernier, Nathalie MAUME, Adjointe au Responsable Assistance Technique Assainissement Collectif, a présenté aux participants la prestation relative au « cahier de vie », mise en place en 2017 par le SATESE 37.

Le Réseau IDEAL a également sollicité notre syndicat, plus particulièrement le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Stéphane JAYLE, Directeur Technique et Olivier DOUILLARD, Responsable du SPANC-SATESE 37 ont ainsi répondu à l'appel du partenaire et en présentant, en octobre dernier, un « retour d'expériences » sur les litiges liés à l'assainissement non collectif.

Pour en savoir plus...

Contact : Rodolphe ROUAULT



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 11 mars 2019

Lundi 17 juin 2019

Lundi 23 septembre 2019

Lundi 2 décembre 2019

À la Maison des Sports
de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satlese37.fr

Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation,
37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38
satlese37@satlese37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot
Rédaction : Brigitte Dupuis,
Rodolphe Rouault
Conception/montage :
EFIL Communication - www.efil.fr
ISSN : 2114-0545



PEFC / 10-32-2667
PROMOUVOIR LA GESTION
DURABLE DE LA FORÊT

Imprimé par un imprimeur labellisé

